

*1. 2*



## LES RÉSEAUX 4G DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DÉPLOIENT DANS VOTRE QUARTIER

**Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).**

Cette technologie apporte des **capacités supplémentaires** par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de **répondre aux besoins croissants** des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile.

**Elle apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.**

**⚠** Dans certains cas, **la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision**, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique<sup>1</sup>.



Pour y remédier, **un dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

**SI VOUS CONSTATEZ  
DES PERTURBATIONS,  
SIGNALEZ-LES :**



**assistance.recevoirlatnt.fr**



**0 970 818 818**

appel non surtaxé  
du lundi au vendredi de 8h à 19h

Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de **suspicion de brouillage** par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes recontacté d'ici **quelques jours maximum** pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des **solutions identifiées** pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous pouvez bénéficier d'une **intervention gratuite** en allant sur le site recevoirlatnt.fr ou en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

<sup>1</sup> Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.